

Contribution officielle à la lecture régionale

Les dynamiques territoriales en pays de Saint-Brieuc



Sommaire :

Sommaire	2
Préambule	4
Démographie	5
Les jeunes dans le pays de Saint-Brieuc	5
Modes de vie	6
Accéder aux différents services aux publics, dans le pays de Saint-Brieuc	6
Habiter le pays de Saint-Brieuc :	6
Se soigner dans le pays de Saint-Brieuc :	7
Apprendre et se former dans le pays de Saint-Brieuc :	7
Créer, se cultiver, se divertir dans le pays de Saint-Brieuc :	8
Consommer, acheter dans le pays de Saint-Brieuc :	8
Economie, innovation, marché du travail	9
La structure de l'emploi dans le pays de Saint-Brieuc :	9
Les évolutions dans quelques secteurs... ..	9
<i>L'agriculture</i> :	9
<i>Les activités économiques liées à la mer</i> :	10
<i>Le tourisme</i> :	11
<i>Les secteurs médical, social, l'enseignement, l'administration</i> :	11
Foncier économique et immobilier d'entreprises	11
La recherche dans le pays de Saint-Brieuc	12
Innover dans le pays de Saint-Brieuc	12
Accessibilité	13
Se déplacer, venir et sortir du pays de Saint-Brieuc :	13
<i>Les déterminants des pratiques de mobilité</i> :	14
<i>L'offre de transports publics de voyageurs dans le pays</i> :	14
<i>Les enjeux de la mobilité</i>	16
<i>Une économie numérique dans le pays de Saint-Brieuc, à même de faciliter les « non déplacements »</i> ..	17

La logistique dans le pays de Saint-Brieuc.....	17
Ressources	18
La nécessité d'économiser le foncier	18
La nécessité d'inscrire la transition énergétique dans le projet de territoire	19
La nécessité d'améliorer la qualité de l'eau	19
Acteurs institutionnels et stratégies	21
Un projet partagé, pour sortir des logiques de concurrence	21
Un territoire organisé autour d'un centre.....	22
La diversité et la complémentarité des dynamiques territoriales	22
En guise de conclusion, les priorités identifiées :	23
Sources et références	26

Préambule

Le Conseil régional a travaillé, au cours de l'année 2013, à l'élaboration de diagnostics, faisant état des dynamiques territoriales, pays par pays. Ces diagnostics, non exhaustifs, comportent néanmoins de nombreuses données, en fonction des champs d'intervention du Conseil régional.

Ces lectures territoriales interviennent alors qu'une nouvelle politique territoriale est en préparation. Ce document de travail est ainsi soumis à la lecture et au débat, et le Conseil de développement a été saisi pour rendre une contribution.

Depuis le second semestre 2012, le Conseil de développement a, de son côté, mis en place un groupe de travail composé d'une quinzaine de participants, représentant la diversité des acteurs locaux. Il a en charge le suivi et la préparation de la contribution du Conseil de développement, au futur contrat de pays. Début 2013, ce groupe a élaboré une « contribution intermédiaire au futur contrat de pays », un document de travail qui avait pour objectif de communiquer au syndicat mixte du pays, et à la Région Bretagne, les enjeux identifiés comme prioritaires pour le territoire.

C'est donc tout naturellement que le groupe de travail s'est réuni, afin de travailler sur la contribution du Conseil de développement, à cette lecture régionale.

En complément, depuis plusieurs années, le Conseil de développement est à l'origine de diverses contributions et études, qui concernent le pays de Saint-Brieuc. La contribution du groupe de travail a donc été enrichie par l'ensemble de ces travaux.

Reprenant un à un les thèmes abordés dans le diagnostic, la contribution du Conseil de développement vise à :

- Apporter des éléments d'analyse ou de compréhension complémentaires. De manière ponctuelle, des éléments statistiques complémentaires sont apportés (⌚ Compléments d'informations)
- Souligner des données qui ne figurent pas dans le diagnostic, mais qui pourraient considérablement l'enrichir (⬠ Compléments qui pourraient être creusés)
- Soulever ou insister sur les enjeux qui semblent importants pour le territoire (! enjeux pour l'avenir)

Enfin, en guise de conclusion, le Conseil de développement a souhaité mettre en lumière les enjeux qui lui semblaient prioritaires, pour le territoire.

Démographie

Les jeunes dans le pays de Saint-Brieuc

☞ Compléments d'informations :

En 2011, le Conseil de développement est allé à la rencontre de jeunes, afin de recueillir leurs paroles. Les enseignements de ce recueil interrogent les rapports entre jeunes et moins jeunes.

Le conflit générationnel : mythe ou réalité ?

Lorsque le Conseil de développement a initié une réflexion sur « la jeunesse », il l'a d'emblée considérée comme une catégorie de population homogène, et pertinente. Les témoignages recueillis, les échanges lors des débats nous ont toutefois interrogés sur la pertinence de cet a priori. Certains témoignages font part d'un malaise quant à la catégorisation des « jeunes » ; quitte à ne pas se retrouver derrière cette appellation très large...

*« On catégorise trop les jeunes. On nous met tous dans la même case, comme si on était tous pareil ! »
Caroline, Marjorie et Carole - 17ans*

En effet, la question posée aux jeunes lors de Buzz de Nuit « A quoi ça sert d'écouter les jeunes ? » incluait implicitement une forme de confrontation entre jeunes et adultes. Si certains témoignages valident clairement cette opposition, d'autres sont au contraire plus nuancés, et nous interrogent sur la réalité de ces confrontations générationnelles.

Or, les perceptions des jeunes et celles des adultes sont sans doute plus en décalage qu'en opposition. Ce décalage permet aux regards différents, de jeunes ou non, de s'enrichir mutuellement. Comment, alors, dépasser ce cloisonnement et accepter le décalage ?

On illustre souvent les confrontations générationnelles par l'exemple des usages du numérique. Les jeunes férus du numérique s'opposent aux plus âgés ; toutefois, bon nombre d'entre eux s'y mettent également. Par exemple, dans les médiathèques, beaucoup de seniors sont en demande d'apprentissage. Sans compter que le numérique est également un moyen d'échange entre générations.

*« L'écoute, ça permet de réduire les frictions entre les jeunes et les adultes, par exemple dans les manifs. Les adultes peuvent se rendre compte que les jeunes aussi sont responsables ! »
Corentin - 18 ans*

La nécessité de porter un regard différent pour accompagner les jeunes

La considération et l'écoute de chacun-e sont les bases d'un accompagnement vers l'autonomie et la responsabilité.

*« Quand on nous écoute, ça nous libère. C'est une thérapie pour notre vie à venir quand on nous parle sérieusement ! »
Cynthia – 16 ans*

Modes de vie

Accéder aux différents services aux publics, dans le pays de Saint-Brieuc

☞ Compléments d'informations :

Dans son cahier sur l'évolution des services à la population (2011), le Conseil de développement affirme que **le rôle principal des pouvoirs publics est d'assurer l'accès de la population, aux différents services**. Cela induit nécessairement l'existence du service, mais également la capacité des habitants ou usagers, d'y accéder. Dans ces conditions, la question de l'information relative aux services est prioritaire : comment une personne pourrait-elle accéder à un service, si elle n'en connaît pas l'existence ?

Le Conseil de développement avait également identifié **trois tendances générales d'évolution des services ; ces évolutions méritent d'être prises en compte pour appréhender les services :**

- ✓ vers des services individualisés, « à la demande »
- ✓ vers des services efficaces, « inscrits dans une démarche qualité »
- ✓ vers des services immédiats, de plus en plus rapides,

Se posait enfin la question de la participation des usagers aux services : la tendance est-elle à la hausse de leur implication ? Les usagers sont-ils considérés comme des acteurs à part entière ou sont-ils des faire-valoir ?

Ces tendances d'évolution, même si elles ne concernent pas uniquement le pays de Saint-Brieuc, méritent toutefois d'être prises en compte pour appréhender la question des services à la population.

❖ Compléments qui pourraient être creusés :

Aussi important soit-il, le recensement des services existants ne donne pas d'éléments relatifs à l'accessibilité du service : est-il connu ? est-il fréquenté ? est-il en adéquation avec les besoins et les attentes des usagers et des habitants ?

Par exemple, en terme de santé, le diagnostic ne donne pas d'éléments sur la facilité d'accès aux soins de la population (par exemple : temps nécessaire avant d'obtenir un rendez-vous avec tel ou tel spécialiste). Seule l'offre de soins est abordée, via le ratio nombre de médecins / habitants.

Habiter le pays de Saint-Brieuc :

❖ Compléments qui pourraient être creusés et ? enjeux pour l'avenir :

Le diagnostic présente un certain nombre de données relatives au parc de logement dans le pays de Saint-Brieuc : vacance, répartition des logements sociaux...

Trois enjeux importants pour le logement sur le territoire ne sont toutefois pas abordés, alors qu'ils vont avoir une importance croissante :

- **la performance énergétique du parc de logements**, qui, si elle n'est pas satisfaisante va avoir plusieurs conséquences négatives sur le parc :

- ✓ risque de dévalorisation et de déclassement brutal des logements les moins performants
 - ✓ augmentation de la précarité énergétique des ménages
 - ✓ et bien sûr, consommation d'énergie (trop) importante
- **pour faciliter le maintien à domicile des personnes âgées, l'accessibilité des logements**, et leur aménagement intérieur
- **le potentiel d'évolution du parc**, pour s'adapter aux futurs besoins de la population ; en effet, hier, les logements ont été adaptés pour accéder à l'eau courante et à l'électricité ; aujourd'hui, l'évolution de la structure de la population, la performance énergétique des logements ou leur accès au (très) haut débit deviennent des critères prépondérants. Et demain ?

Ces enjeux sont si importants pour le pays, que le Conseil de développement souhaite que la réhabilitation des logements soit identifiée comme un enjeu prioritaire.

📄 Compléments d'informations :

Deux atouts supplémentaires méritent d'être soulignés, concernant le parc de logement : le coût relativement faible du marché de l'immobilier (avec cependant des disparités importantes d'un territoire à l'autre), et la diversité de l'offre de logements.

❓ Enjeux pour l'avenir :

Le Conseil de développement identifie notamment comme un enjeu fort la maîtrise de l'étalement urbain, et notamment le travail sur l'invention de nouvelles formes urbaines, plus denses.

Se soigner dans le pays de Saint-Brieuc :

❓ Enjeux pour l'avenir :

La question de l'adaptation de l'offre de soins au vieillissement de la population, au-delà des éventuels besoins en EHPAD, apparaît incontournable.

Apprendre et se former dans le pays de Saint-Brieuc :

NB : ce champ recouvre deux paragraphes du diagnostic régional, celui relatif à l'enseignement supérieur, et celui relatif à la formation professionnelle.

📄 Compléments d'informations :

Il apparaît que l'offre de formation est riche sur le territoire, avec, en 2011, plus de 100 diplômes proposés, et 26 établissements dispensant des formations, sur le seul territoire de l'agglomération briochine (lequel comprend toutefois la majorité de l'offre). On comptait alors plus de 4000 étudiants sur ce territoire¹.

¹ Source : données du syndicat de gestion du pôle universitaire, 2011

En matière de formation universitaire, il est à noter que Saint-Brieuc Agglomération s'est dotée de la compétence en 2010. Ses interventions visent principalement à structurer l'offre, pour développer sa qualité et les interactions entre acteurs locaux.

Créer, se cultiver, se divertir dans le pays de Saint-Brieuc :

☞ Compléments d'informations :

L'offre culturelle locale est extrêmement riche et variée, avec une multitude de ressources et d'acteurs dynamiques, mais parfois insuffisamment connus et valorisés, malgré le grand nombre de supports de communication existants. En effet, la question de l'accessibilité de l'offre culturelle est avant tout une question sociale : le public doit impérativement se sentir concerné par l'offre culturelle, pour se l'approprier et y accéder.

D'intéressantes initiatives de coordination tendent à se développer. En effet, dans la mesure où les principaux équipements culturels sont concentrés sur quelques communes, le territoire du pays apparaît comme une échelle pertinente, pour structurer l'offre culturelle. Deux exemples peuvent illustrer cela. D'une part, toutes les communes ne peuvent disposer d'une école de musique : tous les enfants qui le souhaitent doivent pourtant pouvoir pratiquer un instrument, quelle que soit leur commune d'origine ! D'autre part, l'agglomération briochine compte 58% de la population du pays, elle concentre toutefois 84% de la programmation des principaux centres culturels du pays. Les habitants des autres territoires doivent donc se déplacer, pour accéder à cette offre-là.

Consommer, acheter dans le pays de Saint-Brieuc :

! Enjeux pour l'avenir :

Le Conseil de développement s'est positionné à plusieurs reprises en faveur de la mixité des espaces, et notamment en faveur du maintien de la présence commerciale dans les centres villes.

En périphérie, l'offre commerciale paraît surabondante, ce qui entraîne :

- un déclin commercial et un appauvrissement dans les centres-villes
- un risque d'apparition et de développement de friches commerciales, dans ces zones

Dans ce contexte, l'attractivité des commerces existants est un enjeu fort, qu'il s'agisse des commerces des centres, et des zones commerciales périphériques. Les concernant, l'amélioration de leur qualité est nécessaire.

Cette qualité est nécessairement transversale : elle doit donc être architecturale, paysagère, urbaine, environnementale. A titre d'exemple, devraient se développer des parkings mutualisés et en herbe, des espaces de déballage pour faciliter la gestion des déchets, la desserte en transports en commun et les déplacements doux,...

Plus globalement, il semble important d'appréhender de manière globale, l'offre commerciale dans le pays de Saint-Brieuc. Cette approche globale doit tenir compte du e-commerce qui se développe.

Compléments qui pourraient être creusés :

Les circuits courts, qui visent à rapprocher les producteurs et les consommateurs, existent dans le pays de Saint-Brieuc, et tendent à se développer. Parce que ce mode de consommation incite à repenser le rapport au territoire et permet à différents acteurs locaux de travailler en coopération, le Conseil de développement a toujours préconisé leur développement.

Il serait donc tout à fait intéressant d'avoir une vision sur les circuits courts existants, ou en développement, dans le pays de Saint-Brieuc.

Economie, innovation, marché du travail

La structure de l'emploi dans le pays de Saint-Brieuc :

⌋ Compléments d'informations :

Les secteurs économiques sont en pleine mutation, et les métiers de demain ne seront pas les mêmes que ceux d'aujourd'hui. Demain, le développement économique local devrait avant tout passer par l'anticipation des mutations et des emplois de demain, le développement de l'innovation (sociale et technologique) et l'accroissement des liens entre acteurs du territoire.

La question de l'anticipation des mutations économiques pour préparer les emplois de demain doit être posée dans les secteurs agricole, artisanal et industriel.

Toutefois, la part d'emplois dépendant de la sphère publique étant effectivement conséquente sur le territoire, l'anticipation des mutations économiques doit également concerner la sphère publique, parapublique, et les services à la personne.

Par ailleurs, il serait intéressant de comparer les chiffres relatifs à la structure de l'emploi avec ceux d'autres territoires organisés autour d'une ville préfecture.

! Enjeux pour l'avenir :

Le Conseil de développement souligne deux enjeux forts :

- anticiper les mutations économiques dans l'ensemble des secteurs d'activités : agricole, industriel, mais également le secteur public et parapublic.
- Accompagner et faciliter l'innovation dans les secteurs de l'action sociale et des services à la personne

Les évolutions dans quelques secteurs...

L'agriculture :

! Enjeux pour l'avenir :

Les nombreuses évolutions et contraintes auxquelles est confrontée l'agriculture locale amènent indéniablement des changements de pratiques :

- diversification des activités,
- évolutions dans la structure des exploitations,

- évolutions des productions et des façons de produire,
- évolutions des attentes des consommateurs,
- réduction de l'impact sur l'environnement

La plupart de ces évolutions sont décrites dans le diagnostic. Elles induisent de nouvelles évolutions dans le métier d'agriculteur, qui recouvre désormais une multitude de facettes.

Les activités économiques liées à la mer :

! Enjeux pour l'avenir :

Le littoral et la mer sont un des principaux espaces qui composent le pays de Saint-Brieuc. Cet espace supporte diverses activités économiques (pêche, cultures marines, commerce, plaisance, loisirs, tourisme) qui doivent cohabiter. En même temps, cet espace est fragile : importance de la pression foncière, paysages à préserver, biodiversité... Les interactions entre les activités terrestres et maritimes sont conséquentes ; les algues vertes en sont l'exemple le plus connu. Reste que l'espace maritime et littoral est perçu comme une ressource, puisqu'un certain nombre d'activités traditionnellement terrestres se tournent et se développent largement sur l'eau : loisirs, productions d'énergie, extraction de matériaux...

Les enjeux sont donc très importants pour le territoire, et devraient s'accroître.

Le littoral est donc un espace où se côtoient plusieurs activités, et la cohabitation entre ces dernières est donc nécessaire. A ce sujet, le Conseil de développement s'est positionné à plusieurs reprises en faveur d'une démarche de gestion intégrée de la zone côtière sur le territoire. Les positions prises par le syndicat mixte du pays vont en ce sens.

Les liens entre le littoral et le reste du territoire doivent nécessairement questionner l'accès des ports, et leur lien avec le reste du territoire. A ce sujet, le Conseil de développement a indiqué à plusieurs reprises l'opportunité de développer les liens du Légué avec le reste de l'agglomération dans un premier temps : les Châtelets est l'hinterland du Légué, et une liaison ferroviaire entre ces deux sites aurait toute sa pertinence.

⌋ Compléments d'informations :

Concernant les activités liées à la pêche, si le nombre d'emplois embarqués est globalement stable depuis une dizaine d'années², la professionnalisation des pêcheurs est croissante, avec une part de plus en plus importante de la pêche hauturière.

Les deux criées du pays (Erquy et Saint-Quay) sont positionnées, au niveau régional, en 5^{ème} et 6^{ème} position, en termes de quantités.

La coquille Saint-Jacques est un élément structurant des activités littorales du pays. D'une part, en termes de poids économique, car la coquille représente 26% des tonnages de la pêche vendue, et 84%

² Le Conseil de développement, lors de son évaluation de la charte, a observé les grandes tendances au cours des années 2000-2010. Les chiffres et les tendances indiquées sont donc ceux-ci.

des bateaux costarmoricains participent, en saison, à la pêche³. D'autre part, la coquille est un élément identitaire et symbolique très important, voire structurant pour le territoire. Ainsi, la démarche initiée par Saint-Brieuc Agglomération autour de la gastronomie s'appuie fortement sur la coquille. Le diagnostic pourrait insister davantage sur ce point.

La filière nautique est en pleine croissance, avec une flottille active départementale en hausse de 18%, entre 2006 et 2010. La pratique de la plaisance a également tendance à se diversifier.

Le littoral joue donc un rôle conséquent pour le territoire. Le projet de parc éolien au large de la baie ne peut qu'accroître l'importance du littoral et les enjeux autour de celui-ci ; c'est pourquoi ce projet mérite d'être intégré, à tous les niveaux, dans la stratégie de développement du territoire : développement économique et touristique, valorisation et réflexion sur la place du littoral et de la baie dans le territoire, relations des ports avec le reste du territoire, et bien sûr, engagement du territoire dans la transition énergétique.

Le tourisme :

C'est un secteur économique au poids important sur le territoire. Le Conseil de développement ne dispose pas de données complémentaires sur ce sujet, mais a par contre souligné à maintes reprises que le potentiel touristique du pays ne peut être dissocié de l'appartenance du territoire à la Bretagne, destination à l'identité forte et reconnue, au niveau national et au-delà.

Les secteurs médical, social, l'enseignement, l'administration :

Compléments qui pourraient être creusés :

Bien que très divers, ces secteurs économiques n'ont pas fait l'objet de zoom dans le cadre du diagnostic. Leur importance, à la vue du nombre et de la part d'emplois qu'ils représentent pour le territoire, aurait sans doute nécessité d'avoir des éléments statistiques plus précis sur ces secteurs.

Ils sont en effet également concernés par les évolutions et les mutations ; à titre d'exemple, le vieillissement de la population, les évolutions relatives aux services, ou encore la raréfaction des ressources publiques devraient entraîner des bouleversements dans ces secteurs d'activités. Le Conseil de développement ne les a toutefois pas étudiés de près.

Foncier économique et immobilier d'entreprises

Les données fournies dans le diagnostic sont très détaillées, et le Conseil de développement n'a jamais étudié de près ces chiffres.

Enjeux pour l'avenir :

La question du potentiel d'adaptation et d'évolution des zones d'activités se pose. Ainsi, la tertiarisation de l'économie, la hausse de la taille des entreprises artisanales et agricoles, le développement de l'auto-entreprenariat et du salariat à temps partiel, le développement du télétravail,... entraînent des évolutions des besoins en locaux d'activités, qui doivent être anticipés.

³ Chiffres 2010, à l'échelle départementale

La qualité de ces zones d'activités doit également s'améliorer ; comme les zones commerciales, ces zones sont des lieux de vie, où les services et la qualité urbaine, architecturale, environnementale laissent parfois à désirer : lieux énergivores, consommateur d'espace, à vocation unique et dont l'utilisation est très définie dans le temps, peu accessibles autrement qu'en voiture...

A minima, le Conseil de développement préconise des dispositifs d'animation de ces zones (plans de déplacements et de services interentreprises par exemple).

La recherche dans le pays de Saint-Brieuc

☞ Compléments d'informations :

Bien qu'identifié comme un enjeu fort de la précédente charte de développement du pays, la recherche dans le pays de Saint-Brieuc apparaît stable, voire fragilisée depuis les dernières années. Fortement dépendante de décisions nationales, la fonction recherche a tendance à se concentrer dans les villes les plus importantes ; la recherche n'est donc pas un moteur pour l'économie locale.

Depuis les années 2000, l'unique centre de recherche du territoire est l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire, Alimentation, Travail, Environnement (ANSES)⁴, qui emploie un peu plus de 200 personnes (ce qui représente environ 3,5% des emplois bretons dans la recherche.) La fonction recherche est donc très orientée sur les questions de sécurité animale et alimentaire.

Innover dans le pays de Saint-Brieuc

☞ Compléments d'informations :

La récente création de la Technopôle Saint-Brieuc Armor permet de regrouper trois pôles de compétences phares du pays : le Zoopôle, le Véhipôle et le Batipôle, et leur donner ainsi plus de visibilité.

Dynamiques, ces pôles ont beaucoup évolué au cours des dernières années.

Le Zoopôle⁵ est ainsi un pôle d'activités reconnu nationalement et internationalement, dans l'agro-alimentaire et la santé animale.

Un pôle en développement :

- ✓ 50 entreprises installées depuis 10 ans, et un accompagnement efficace de très petites, petites ou moyennes entreprises innovantes
- ✓ 900 salariés aujourd'hui, soit un nombre de salariés multiplié par deux, depuis les 10 dernières années.
- ✓ Un pôle qui cumule plusieurs labellisations, et qui se diversifie pour s'adapter.

Ainsi, le Conseil de développement souligne une dynamique importante autour du Zoopôle, qui affirme la vocation agroalimentaire du territoire :

- des connaissances et compétences reconnues nationalement et internationalement, notamment pour la sécurité sanitaire
- un territoire ressource, pour la production agricole, avicole (1 œuf français sur 4 est produit en Côtes d'Armor), et plus généralement agroalimentaire

⁴ L'ANSES est en fait la fusion de l'AFSSA (Agence Française de sécurité sanitaire des aliments), qui était implantée sur le site de Ploufragan et de l'AFSSET (Agence Française de Sécurité Sanitaire Environnementale et du Travail).

⁵ Données Zoopôle développement

- un soutien et un accompagnement aux jeunes entreprises innovantes (80 à 85% des entreprises accompagnées par le Zoopôle réussissent, alors que le taux national moyen est de 50%)
- un rôle moteur pour développer des innovations pour répondre à de nouveaux enjeux : le rôle du Zoopôle est d'accompagner les entreprises à innover dans de nouveaux secteurs, bien au-delà du seul domaine agroalimentaire :
 - adapter l'alimentation au vieillissement de la population, une innovation qui permettrait de nouveaux partenariats avec les établissements d'accueil de personnes âgées, établissements hospitaliers,...
 - améliorer les conditions de travail en entreprise (co-botique)
 - valoriser les algues locales, dans le cadre des plats cuisinés produits localement
- les entreprises agroalimentaires du territoire restent confrontées à des enjeux majeurs, qui sont étroitement liés à :
 - L'amélioration des conditions de travail des salariés, et plus globalement l'accompagnement dans le développement de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises ; l'innovation sociale peut impulser des réponses intéressantes
 - L'augmentation de la valeur ajoutée des productions, avec une hausse de la qualité
Le Zoopôle peut les accompagner pour répondre à ces enjeux.

Le Véhipôle a également connu une croissance au cours des dernières années avec un développement important de la formation, et du pôle autour des véhicules intelligents.

Créé plus récemment, le Batipôle apparaît comme un outil pour développer l'habitat du futur, et accompagner les professionnels pour adapter leurs activités aux exigences des nouvelles constructions.

! Enjeux pour l'avenir :

L'enjeu est de penser les articulations entre la technopôle et le reste du territoire :

- Technopôle, institut universitaire, université, formations, élus, entreprises agroalimentaires : quelles relations ? Des dynamiques et des coopérations existent, notamment entre la Technopôle et l'IUT, mais elles restent méconnues du grand public.
- Quels liens physiques, pour relier la technopôle au centre-ville ? Le Conseil de développement souligne qu'un tram-train, du Légué jusqu'aux Châtelets, en passant par la technopôle aurait son intérêt
- Reste que le Zoopôle, tout comme l'agriculture et l'agroalimentaire doit s'adapter pour évoluer : on ne mangera pas demain comme on le fait aujourd'hui, on ne produira pas demain comme on le fait aujourd'hui. Des relations avec d'autres acteurs du territoire comme les centres hospitaliers, les EPHAD, pourraient ainsi être amenés à se développer.
- Les liens avec les pouvoirs publics, et le grand public méritent d'être développés.

Accessibilité

Se déplacer, venir et sortir du pays de Saint-Brieuc :

⌋ Compléments d'informations :

Les déterminants des pratiques de mobilité :

Les pratiques de mobilité des habitants du pays de Saint-Brieuc dépendent de divers critères, qu'il convient d'appréhender pour analyser la mobilité et les déplacements sur le territoire.

L'organisation du territoire impacte les déplacements : les décalages observés entre la répartition des populations, et la répartition des emplois entraînent d'importants flux d'actifs vers les territoires briochins et lamballais.

Toutefois, la forte dispersion de l'habitat induit une multitude de points de départs et d'arrivées, qui ne pourront être efficacement desservis par les transports publics.

De la même manière, le développement et l'emplacement de nombreuses entreprises sur des zones d'activités périphériques ne facilitent pas le développement des déplacements en transports en commun. En outre, ces zones d'activités ne comportant souvent aucun service public et/ou commerces, les usagers sont contraints d'utiliser leur véhicule personnel, pour se restaurer, faire un trajet supplémentaire pour déposer les enfants à la crèche,...

Les motifs de déplacements tendent également à se diversifier, puisque les déplacements pour motifs personnels tendent à se développer.

Un certain nombre de bouleversements, structurels ou conjoncturels, font également évoluer les pratiques de mobilité. Par exemple, la hausse du coût des carburants incitent les conducteurs à expérimenter de nouveaux modes de déplacements que la seule voiture individuelle. Le développement d'activités numériques (commerces et services en ligne ...) contribue également à faciliter les non-déplacements, sans pour autant diminuer l'accès aux services.

Si la voiture reste effectivement le moyen de déplacement prépondérant, le pays de Saint-Brieuc est également desservi par divers réseaux de transports collectifs.

L'offre de transports publics de voyageurs dans le pays :

1) Une offre ferroviaire, insuffisamment développée

Comme indiqué dans le diagnostic, le pays de Saint-Brieuc est traversé par deux lignes ferroviaires :

> une ligne nationale, Brest – Paris, qui dessert deux gares nationales, Lamballe et Saint-Brieuc et deux gares locales, La Méaugon et Yffiniac. L'offre nationale de TGV joue, au-delà de la desserte nationale, également un rôle dans la desserte locale, entre Saint-Brieuc et Lamballe. Cette dernière accueillera d'ailleurs également un pôle d'échange multimodal (PEM), qui n'est pas indiqué dans le diagnostic. Or, la gare de Lamballe permet actuellement de desservir tout le littoral est du pays, ainsi que le sud du département. Elle joue donc un rôle important de desserte.

Reste que dans le cadre du projet Bretagne à Grande Vitesse (BGV), une hausse du nombre de voyageurs est prévue. Si elle était confirmée, elle devrait se traduire par une croissance du trafic TGV, et une augmentation de TGV « directs », sans arrêt en gare intermédiaire, de Lamballe, voire de Saint-Brieuc.

La coordination des transports locaux, avec le TGV, est donc un enjeu majeur, pour permettre à l'ensemble de la population du territoire d'accéder à cette ligne.

Le projet BGV va mettre Saint-Brieuc à 35 minutes de Rennes. Cet important « raccourcissement » des distances mérite d'être anticipé ; le Conseil de développement préconise le développement de relations réciproques avec l'aire urbaine rennaise.

> une ligne régionale Saint-Brieuc – Loudéac – Auray / Lorient qui, bien qu'actuellement inutilisée (et inutilisable dans sa totalité car interrompue sur quelques kilomètres), demeure une ligne structurante pour le pays, mais également pour l'ensemble de la région. En effet, la réouverture de cette ligne, dans un premier temps pour le fret, permettrait la desserte directe des marchandises arrivées en gares de Lorient ou Saint-Nazaire, vers le nord. L'engorgement de la gare de Rennes étant attendu avec le projet BGV, la réhabilitation de cette ligne apparaît donc comme une alternative au développement du transport par camion, du sud vers le nord Bretagne.

Ces deux lignes, complémentaires, permettent une desserte fine du territoire.

La desserte régionale ferroviaire a pour principal objectif de relier, entre elles les principales villes bretonnes. Si ce constat n'appelle pas de remarques particulières au regard des compétences dédiées à la Région, **le réseau ferroviaire intrinsèque au pays est un atout insuffisamment exploité.**

En effet, les gares et haltes ferroviaires sont plutôt situées au sein d'espaces urbanisés, à proximité des bourgs. Ces points d'arrêts sont idéalement situés pour une desserte rapide des principaux pôles urbains du pays et plaident en faveur d'un renforcement des liaisons ferroviaires entre Saint-Brieuc et sa périphérie.

2) Des transports routiers dynamiques

Comme indiqué dans le diagnostic, le pays de Saint-Brieuc dispose d'un réseau routier dense et de qualité :

- le territoire est traversé d'est en ouest par la route nationale 12, structurante pour les déplacements et l'implantation des activités économiques. Le SCOT soulève à ce propos la continuité des implantations d'activités économiques et commerciales le long de cette dernière, ce qui n'est pas sans porter atteinte à la qualité paysagère du pays.
- Plusieurs routes départementales, au gabarit important, permettent une desserte rapide du littoral, à l'est et à l'ouest, ainsi qu'au sud du territoire.
- Un maillage dense de routes départementales, communautaires ou communales irrigue l'ensemble du pays et a permis le développement de nombreuses communes rurales.

La qualité de ces voies et les relatives vitesses commerciales ont contribué à faire de la voiture individuelle le mode de déplacement très largement dominant pour les déplacements.

A côté de ça, plusieurs collectivités ont mis en place des transports urbains ou interurbains qui desservent le pays de Saint-Brieuc :

- un service de transport régional vers Vannes ou Lorient, qui dessert le sud du pays
- un service de transport départemental, qui ne figure pas dans le diagnostic. 9 des 24 lignes TIBUS permettent pourtant aux habitants du pays de se déplacer, au sein du pays ou vers d'autres communes départementales. La plupart de ces 9 lignes partent / arrivent de Saint-Brieuc, et rayonnent ensuite vers les autres territoires, à l'est, à l'ouest et au sud.

- Lamballe Communauté et Saint-Brieuc Agglomération ont toutes deux un système de transport urbain, avec une ou plusieurs lignes régulières, ainsi qu'un système de transport à la demande.

Des services complémentaires à l'offre principale sont également accompagnés par les collectivités, sur le pays de Saint-Brieuc.

- le transport à la demande, adapté aux zones peu denses

Trois territoires organisent du transport à la demande : Saint-Brieuc Agglomération, Lamballe Communauté, et le territoire des trois monts qui regroupe Quintin Communauté, Centre Armor Puissance 4 et la communauté de communes de Moncontour.

- le covoiturage s'organise également, avec un réseau dense d'aires de covoiturage mis en place par le Conseil général.
- le pédibus ou le vélobus : un certain nombre de communes organisent, avec les écoles et les parents, ce type de transport doux, qui permet d'accompagner à pied, les enfants vers les écoles.
- La pratique du vélo : bien qu'encouragée par certaines collectivités, reste minoritaire et soumise à de nombreuses difficultés : faibles équipements cyclables, dangers liés à la circulation,...

❖ Compléments qui pourraient être creusés :

Ces transports alternatifs à la voiture individuelle et aux transports collectifs classiques mériteraient d'être évoqués dans le diagnostic. Même s'ils sont encore minoritaires, ils continuent pour autant leur développement.

Les infrastructures de transport existantes ou à venir sont donc nombreuses, et se sont largement développées au cours des dernières années : amélioration de la qualité de l'offre, diversification des transports, nouvelle ligne,...

Ces nombreux investissements poussent à interroger la mobilité : quelles sont les raisons qui poussent à se déplacer ?

! Enjeux pour l'avenir :

Les enjeux de la mobilité

La mobilité constitue en fait un enjeu considérable pour demain du fait de la hausse du coût des déplacements : coûts financier (coût de l'énergie), environnemental (pollution) ou social (accès inégal à la mobilité, temps dédié aux déplacements). N'est-il pas tant de s'interroger sur les raisons qui poussent à se déplacer ?

L'optimisation de ces équipements et l'accès de tous à une mobilité plus durable mérite d'être accompagnée. Il s'agit là d'un enjeu prioritaire.

Favoriser les déplacements durables dans le pays de Saint-Brieuc

Il est nécessaire que la question des déplacements soit prise en compte dès la conception des projets d'aménagement, ou d'équipement : l'attractivité des transports publics, la possibilité de se déplacer à pied ou en vélo, est intrinsèquement liés à la conception de l'espace (zones d'habitat, d'activités, emplacements des équipements par rapport aux lignes de bus,...)

Pourrait-on imaginer une modulation des subventions, à la prise en compte de la question de la mobilité, dans un projet ?

En s'appuyant sur le projet Bretagne à Grande Vitesse, il paraîtrait intéressant d'imaginer une desserte ferroviaire en étoile, à partir de Saint-Brieuc. D'autant que les lignes existent, notamment entre Quintin et le Légué.

Parce que les transports en commun ne peuvent pas répondre à tous les besoins de mobilité, l'offre doit se diversifier, et s'appuyer encore plus fortement sur la complémentarité des différents modes de déplacements : voiture, transport en commun, vélo, marche,...

Pour développer l'intermodalité, pourquoi ne pas imaginer la mise en place d'aires de mobilité dans les principales intersections routières et ferroviaires ?

Les déplacements domicile-travail sont importants sur le territoire. Or, les zones d'activités existantes accueillent chaque jour de nombreux salariés ou entrepreneurs.

Les petites et moyennes entreprises étant majoritaires sur le territoire, il semblerait intéressant de faciliter les plans de déplacements inter-entreprises, par zone d'activité. Cela pourrait également être l'occasion de proposer aux usagers des zones d'activités d'accéder à certains services mutualisés : crèche, services publics non dématérialisables, point de livraison de produits agricoles locaux,...

Enfin de manière transversale, pour faciliter l'accès à la mobilité à tous, des réflexions autour de tarifs modulés en fonction des revenus paraissent importantes à mener.

Une économie numérique dans le pays de Saint-Brieuc, à même de faciliter les « non déplacements »

? Enjeux pour l'avenir :

Alors que les usages numériques se développent, que les collectivités investissent pour desservir le territoire en très haut débit, les échanges peuvent aussi se faire grâce aux non-déplacements.

Il s'agit d'abord de s'interroger sur le pourquoi des déplacements, pour trouver des solutions innovantes : services mutualisés pour télé-travailleurs, visioguichets pour accéder à des services publics, développement de la visioconférence,...

L'accès du territoire au très haut débit est une priorité inscrite dans plusieurs stratégies territoriales. Le Conseil de développement partage cette volonté, à condition que parallèlement aux équipements, une nouvelle économie basée sur le numérique se développe et soit accompagnée : par exemple télécentre pour les télétravailleurs, espace de coworking, formation au télétravail,...

La logistique dans le pays de Saint-Brieuc

? Enjeux pour l'avenir :

Le Conseil de développement n'a jamais travaillé sur la logistique en tant que tel ; toutefois, deux aspects abordés précédemment peuvent être repris ici.

La liaison entre le port du Légué et le reste du territoire

Le Conseil de développement a indiqué à plusieurs reprises l'opportunité de développer les liens du Légué avec le reste de l'agglomération dans un premier temps : les Châtelets est l'hinterland du Légué, et une liaison ferroviaire entre ces deux sites aurait toute sa pertinence, et éviterait à un certain nombre de camions de traverser le centre ville.

Le développement du fret ferroviaire entre le nord et le sud Bretagne (ligne Manche -Atlantique)

Ressources

Le Conseil de développement ne dispose pas de données dans les secteurs abordés dans ce paragraphe. Les échanges au sein du Conseil de développement ont toutefois permis d'aborder de manière plus générale, les sujets concernés.

Sur les aspects paysagers et climatiques, le Conseil de développement a très peu travaillé ; il a seulement souligné que :

- la diversité des paysages, et la présence d'un certain nombre de sites remarquables était un atout considérable pour le territoire.
- les effets du changement climatique mériteraient d'être anticipés.

? Enjeux pour l'avenir :

La nécessité d'économiser le foncier

Les données du diagnostic comme celles qui ont été réactualisées dans le cadre de la révision du SCOT montrent bien l'importante consommation de foncier induite par les modes d'urbanisation, et les modes de vie dans le pays de Saint-Brieuc.

Un certain nombre des orientations du SCOT en cours de révision visent à réduire cet impact :

- L'organisation du territoire autour de pôles. Dans ce cadre-là, le Conseil de développement insiste sur la nécessaire affirmation du rôle central de la ville de Saint-Brieuc. L'actuelle fragilité du centre ville briochin est un enjeu collectif, qui concerne autant la ville de Saint-Brieuc que les communes voisines, l'agglomération, le pays, et au-delà, le département et la région. Le territoire est multipolaire ; toutefois le centre ville est une locomotive pour le territoire, un repère identitaire. L'externalisation d'un certain nombre de fonctions, la fragilité commerciale, l'omniprésence de la voiture sont des enjeux vitaux pour le devenir du centre, qui vit de et pour le reste du territoire.
- La nécessité d'urbaniser en priorité les enveloppes urbaines, et d'identifier les friches et dents creuses à urbaniser

- L'invention de nouvelles formes urbaines. En effet, il ne s'agit pas de construire, à l'identique, en plus dense, mais bien d'inventer de nouvelles formes urbaines adaptées à des densités plus grandes. Ces nouvelles façons de construire impactent certes l'architecture et l'organisation de l'espace, mais elles doivent également être pensées en cohérence avec la mobilité et les stationnements, la collecte et le tri sélectif, les espaces récréatifs, les eaux usées, ou encore les aménagements paysagers. Ces nouvelles formes urbaines doivent également faire l'objet d'informations, sensibilisation, concertation auprès de la population. Sans ça, pourquoi construire dense, si la population refuse d'y habiter ?

La nécessité d'inscrire la transition énergétique dans le projet de territoire

Un territoire impliqué sur les questions énergétiques

Les économies d'énergie sont une nécessité, pour des raisons sociales et économiques, mais également environnementales. Localement, les acteurs locaux se mobilisent pour réduire les consommations, notamment d'électricité. Le programme expérimental Vir'volt-ma-maison en est un exemple illustratif.

A proximité immédiate du pays de Saint-Brieuc, le territoire du Mené est également exemplaire en matière d'autonomie énergétique.

Les projets de chaufferie bois fleurissent également sur le territoire, et le pays lance une étude sur l'opportunité de mettre en place, sur le territoire, une filière bois-énergie.

Par ailleurs, le projet de parc éolien offshore dans la baie de Saint-Brieuc et le projet hydrolien, à Bréhat confirment le potentiel de la baie de Saint-Brieuc, pour participer à la production d'énergies renouvelables.

Ainsi, en termes de production d'énergie renouvelable, comme pour les économies d'énergie, le territoire dispose d'atouts et d'expériences.

La nécessité d'améliorer la qualité de l'eau

La thématique de la qualité de l'eau recouvre de multiples enjeux, et mérite donc, de ce fait, de faire l'objet d'une approche croisée.

La qualité de l'eau est un gage d'attractivité du territoire, pour les touristes mais également pour les entrepreneurs et les habitants, qui restent les meilleurs ambassadeurs du territoire. Ce dernier pâtit toujours d'une image négative liée à la présence des algues vertes ; les actions engagées pour lutter contre les marées vertes mériteraient donc d'être d'avantage connues, en même temps qu'elles se développent. L'enjeu est celui de l'image du territoire, mais peut également s'élargir aux questions d'accès au territoire, de pratique de celui-ci. Par exemple, améliorer la qualité des eaux de baignade pourrait permettre à certaines plages d'être plus praticables.

La qualité de l'eau est donc également un indicateur de la qualité de vie locale. Un autre exemple concerne l'eau potable : de nombreux consommateurs privilégient l'eau en bouteille, par crainte des pollutions aquatiques. Améliorer sa qualité, informer les consommateurs permettraient de réduire les consommations d'eau embouteillée (et donc les déchets), mais également défendre le pouvoir d'achat des familles.

La qualité de l'eau est un impératif pour les productions, et notamment la conchyliculture, qui est un secteur économique important du pays.

La qualité de l'eau est enfin un impératif pour la biodiversité.

La question de la qualité de l'eau, et plus précisément de la nécessaire évolution des pratiques agricoles, industrielles et habitantes pour assurer celle-ci a fait l'objet, ces dernières années, d'une prise en compte croissante. En effet, lors de l'évaluation de la charte de développement du pays, le Conseil de développement avait constaté, que ce sujet, aujourd'hui incontournable, était alors quasiment absent. Cette prise de conscience est salubre, et les efforts engagés doivent s'amplifier.

Une appropriation de ces enjeux par tous est nécessaire

Compte tenu des enjeux, et dans la logique de la mobilisation engagée, le Conseil de développement insiste sur la nécessité que l'ensemble des acteurs concernés se mobilisent pour améliorer la qualité de l'eau : agriculteurs, collectivités, habitants, entreprises et artisans, jardiniers, touristes,...

D'importantes évolutions dans les pratiques agricoles à venir, et à accompagner

Les objectifs définis dans le projet de territoire issu du plan de lutte contre les algues vertes vont entraîner d'importantes modifications des pratiques agricoles locales (Développement de la méthanisation, de nouvelles cultures, de nouvelles pratiques,...). Dans le contexte actuel, difficile pour les agriculteurs, ces évolutions doivent être accompagnées.

Le Conseil de développement souligne donc l'importance :

- d'améliorer les connaissances, et les recherches pour accompagner les mutations de l'agriculture bretonne
- de maintenir un lien fort entre l'agriculture locale, et les territoires
- de mieux faire connaître les différents métiers liés à l'agriculture (diversité des pratiques, évolutions possibles du métier,...)
- de mieux valoriser les produits agricoles locaux qui participent aux objectifs de l'amélioration de la qualité de l'eau. Les consommateurs individuels, les collectivités mais également les entreprises de restauration, les artisans restaurateurs, les industries de l'agroalimentaire et les grandes surfaces ont ainsi intérêt à jouer le jeu de la promotion de ces productions.

D'importantes évolutions à venir dans les façons d'habiter l'espace, à accompagner

Le Conseil de développement souligne la pertinence d'articuler qualité de l'eau et urbanisation ; car les façons d'occuper l'espace, ont également un impact sur l'eau.

Ainsi, conditionner le développement de l'urbanisation d'un territoire à l'analyse préalable de ses capacités épuratoires, développer des parkings mutualisés et enherbés dans les zones d'activités, prendre en compte, dès la conception des bâtiments, la gestion de la ressource en eau sont autant de pistes de réflexions intéressantes qui méritent d'être très largement appropriées, par les élus locaux, les aménageurs, les habitants.

A un niveau plus individuel, le Conseil de développement rappelle que les habitants ont également un rôle à jouer pour faire évoluer leur rapport à l'espace et à la ressource en eau : évolutions des façons de jardiner, d'habiter l'espace,... De nombreux acteurs locaux, associations environnementales notamment, font sur ce sujet, un important travail de sensibilisation.

Préparer l'avenir

Si la question de l'eau est un enjeu local, c'est également un enjeu planétaire, dont la prégnance va s'accroître dans le temps.

A ce titre, la sensibilisation de tous, et notamment des enfants, apparaît comme une priorité. Car leur rapport à l'eau sera nécessairement différent du nôtre : ils seront sans doute consommateurs, mais également défenseurs de celle-ci car ils auront compris que l'eau n'est pas un bien inépuisable....

Acteurs institutionnels et stratégies

? Enjeux pour l'avenir :

Un projet partagé, pour sortir des logiques de concurrence

En introduction à ce chapitre, le Conseil de développement souligne la nécessité de sortir de la logique de concurrence entre les territoires, car la course à l'attractivité nuit souvent à la construction d'une vision d'ensemble du territoire, globale et cohérente.

Ainsi, dans le contexte actuel, la place du territoire briochin en Bretagne est souvent questionnée, avec en arrière fond une autre question : peut-on exister entre Rennes et Brest, et sans le statut de « métropole » ?

La tendance est à la concentration ; en Bretagne, la capitale rennaise joue un poids conséquent, puisque son aire urbaine représente le quart de la démographie régionale. Le rapprochement avec le territoire nantais confirme également le progressif déplacement du centre de gravité régional vers l'est. Au sud, on peut également observer des logiques de conurbation de Vannes à Quimper ; à l'ouest, Brest, Morlaix, Lannion tendent à développer les échanges.

Reste que le développement régional est le fait de la diversité de ses territoires ; l'innovation n'est donc pas l'apanage des grandes villes, et la taille d'une aire urbaine n'est pas un critère déterminant de son développement et son dynamisme. Dans une armature urbaine polycentrique, les réseaux jouent un rôle structurant.

Les échelles territoriales pertinentes sont nécessairement multiples et croisées, car elles dépendent des pratiques des uns et des autres. Si les territoires administratifs font sens parce que de nombreux projets sont menés à cette échelle, des territoires plus fins (le quartier) ou au contraire plus vastes (dissociation entre lieu de travail, de formation et lieu de vie) peuvent également faire sens. A cela s'ajoutent des frontières historiques, ou symboliques car le territoire est un repère identitaire.

Le territoire prendra tout son sens, mais également toute sa place en Bretagne autour d'un projet partagé.

Pour le construire, le Conseil de développement préconise de :

- s'appuyer sur une vision prospective, pour anticiper les mutations qui impactent et impacteront le territoire
- sensibiliser, informer, mobiliser pour construire collectivement, et susciter la créativité
- élargir le regard, grâce à de nouveaux indicateurs

- mieux prendre en compte l'avis et le regard des jeunes

Un territoire organisé autour d'un centre

Le territoire est et doit être organisé autour d'un centre, car c'est un repère identitaire. Ce centre vit par et pour les relations avec les territoires environnants. Dans ce contexte, l'actuelle fragilité du centre ville briochin est un enjeu collectif, qui concerne autant la ville de Saint-Brieuc que les communes voisines, l'agglomération, le pays, le département et la région. Le territoire est satellitaire ; toutefois le centre ville est une locomotive pour le territoire, un repère identitaire. L'externalisation d'un certain nombre de fonctions, la fragilité commerciale, l'omniprésence de la voiture sont des enjeux vitaux pour le devenir du centre, qui vit de et pour le reste du territoire.

Le centre-ville briochin ne peut faire l'impasse d'une réflexion sur les mobilités : le Conseil de développement préconise une mobilité apaisée dans l'hyper centre.

Le quartier de la gare lui, doit devenir un nœud stratégique.

La diversité et la complémentarité des dynamiques territoriales

La diversité et la complémentarité du territoire, avec ses composantes rurales, littorales, urbaines est un véritable atout du territoire, bien qu'il ne soit pas mentionné dans le diagnostic.

Il est indispensable d'équilibrer les relations entre les différents territoires, dans une logique de complémentarité. Ils disposent de moyens très différents, et chacun doit pouvoir développer leurs spécificités et leurs initiatives.

Les nombreux flux au sein du pays de Saint-Brieuc et au-delà prouvent bien les interdépendances entre territoires, et la nécessité d'une coopération entre eux.

Au-delà du pays, le Conseil de développement préconise un développement des relations avec les autres territoires bretons, les voisins du nord et du centre Bretagne, mais également la capitale rennaise, et le sud Bretagne.

En guise de conclusion, les priorités identifiées :

Innovover pour répondre aux défis

L'innovation sociale apparaît comme un outil transversal, à même de faire émerger des solutions aux mutations, et aux grands défis économiques et sociaux. C'est pourquoi elle doit faire l'objet d'une appropriation par l'ensemble des acteurs locaux.

Le Conseil de développement propose que cette ambition figure en préambule du projet de territoire.

L'innovation sociale peut être définie ainsi : « elle consiste à élaborer des réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits, avec la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et usagers.

Ces innovations, visant le mieux-être des individus et/ou des communautés, peuvent être à l'échelle d'un territoire ou au cœur même d'une entreprise ou d'une organisation.

Le processus d'innovation sociale concerne aussi bien un produit, un service, une pratique qu'un mode de gestion et/ou de production. Sa reconnaissance se traduit par la capacité à trouver preneur au niveau des acteurs économiques, des institutions, des organisations ou des communautés.»⁶

Pour une structuration territoriale à même de renforcer les échanges

➤ **Renforcer la place de la ville centre, et ses relations avec les autres territoires**

L'actuelle fragilité de la ville centre est un enjeu collectif. Si le territoire est satellitaire, le centre ville reste une locomotive pour le territoire, un repère identitaire. Ce centre-ville vit de et pour le reste du territoire. Le renforcement de la ville centre doit donc se faire dans une optique de développement des échanges et des flux entre le centre et les périphéries.

En lien avec le pôle d'échange multimodal et Bretagne à Grande Vitesse, faire du quartier de la gare, un nœud stratégique assurant une irrigation de l'ensemble du territoire.

Développer une mobilité apaisée dans l'hyper centre briochin

➤ **Appréhender l'importance croissante du littoral et de l'espace maritime**

La baie de Saint-Brieuc structure le territoire, et le compose. L'importance des activités littorales et maritimes devrait continuer à s'accroître : production d'énergies, tourisme, foncier et habitat, nautisme, ressources halieutiques et productions, commerce... Les enjeux sont considérables, et les liens entre terre et mer méritent d'être appréhendés de façon indissociable. Si le littoral et l'espace maritime sont supports d'activités économiques, ce sont aussi des espaces fragiles dont les richesses doivent être préservées. La diversité des usages qu'ils font cohabiter méritent ainsi d'être accompagnée.

Inscrire l'intégration du parc éolien offshore dans un véritable projet de territoire cohérent et global

Accompagner la diversité des usages littoraux et maritimes, et appréhender de façon indissociable la terre et la mer

⁶ Définition élaborée par Bretagne Développement Innovation

Anticiper et accompagner les mutations économiques, pour maintenir et développer les emplois durables

Les crises économique, financière, environnementale, sociale invitent largement à se pencher sur les mutations économiques à l'œuvre, en vue de maintenir et développer l'emploi.

Les secteurs économiques sont en pleine mutation, et les métiers de demain ne seront pas les mêmes que ceux d'aujourd'hui.

- **Des secteurs en « première ligne » : l'administration publique, les services, l'agriculture, l'agroalimentaire et l'industrie**

La question de l'anticipation des mutations économiques pour préparer les emplois de demain doit être posée dans les secteurs agricole, artisanal et industriel. Toutefois, la part d'emplois dépendant de la sphère publique étant effectivement conséquente sur le territoire, l'anticipation des mutations économiques doit également concerner la sphère publique, parapublique, et les services à la personne.

- **S'appuyer sur la Technopôle, en développant ses interactions avec le reste du territoire**

La Technopôle est un atout considérable pour le territoire. De renommée internationale, elle s'est largement structurée et renforcée au cours des 10 dernières années. Si elle confirme la vocation agricole et agroalimentaire du territoire, elle ancre également les innovations énergétiques, automobiles, la gastronomie comme des activités phares. L'innovation sociale et technologique est un levier formidable pour répondre aux enjeux.

C'est pourquoi les liens entre la Technopôle et le reste du territoire, doivent être développés : grand public, élus, relations avec les entreprises, les centres hospitaliers et d'accueil de personnes âgées,...

- **Développer et soutenir les coopérations entre acteurs locaux**

Anticiper les évolutions des modes de vie et leurs impacts sur l'habiter

Comme indiqué dans le document, le Conseil de développement considère que la réhabilitation des logements est un enjeu prioritaire pour le territoire.

- **Pour répondre aux enjeux énergétiques**
- **Pour adapter les logements au vieillissement**

- **Pour adapter les logements aux évolutions des modes de vie**

De façon plus globale, les modes de vie évoluent, et les façons d'habiter également. Le parc de logement doit donc pouvoir évoluer pour répondre à ces évolutions, au-delà du vieillissement. Décohabitation en hausse des ménages, attentes croissantes vis-à-vis de la desserte en très haut débit, nouvelles formes urbaines denses à inventer, ... toutes ces évolutions et leurs impacts sur l'habitat doivent être anticipées, afin d'adapter le parc.

Accompagner et diffuser les mobilités durables

La mobilité constitue un enjeu considérable pour demain du fait de la hausse du coût des déplacements : coûts financier (coût de l'énergie), environnemental (pollution) ou social (accès inégal à la mobilité, temps dédié aux déplacements). N'est-il pas tant de s'interroger sur les raisons qui poussent à se déplacer ?

La question de la mobilité se pose d'autant plus pour le pays, que les pouvoirs publics locaux investissent dans de nombreuses infrastructures : Bretagne à grande vitesse, développement des pôles d'échanges multimodaux, développement de nouvelles lignes à l'instar de TEO dans l'agglomération, mise en place du transport à la demande dans les communautés rurales,...

Comment alors optimiser l'utilisation de ses infrastructures, et accompagner des mobilités plus durables ?

➤ **Favoriser les déplacements durables dans le pays de Saint-Brieuc**

L'évolution des pratiques de mobilité passeront par plusieurs leviers qu'il convient de faciliter :

- Certes, une offre performante, avec notamment une desserte en étoile du territoire, mais également un cadencement et une articulation entre les différents modes de transports ;
- Mais également une évolution de l'organisation territoriale : la mixité est le meilleur outil pour éviter les déplacements en voiture. La question des déplacements doit être globalement appréhendée dès la conception des projets d'aménagements et d'équipements.
- Pour les transports en commun, des tarifs modulés en fonction des revenus

➤ **Faciliter et favoriser les non-déplacements**

Alors que les usages numériques se développent, que les collectivités investissent pour desservir le territoire en très haut débit, les échanges peuvent aussi se faire grâce aux non-déplacements.

Il s'agit d'abord de s'interroger sur le pourquoi des déplacements, pour trouver des solutions innovantes : services mutualisés pour télé-travailleurs, visioguichets pour accéder à des services publics, développement de la visioconférence,...

Sources et références

Principaux travaux du Conseil de développement utilisés pour la contribution :

Septembre 2013	Les Cahiers du Conseil de développement « Quelle place pour le territoire briochin en Bretagne ? »
Juin 2013	Contribution au débat public sur le parc éolien en baie de Saint-Brieuc « un projet d'une ampleur considérable, à inscrire dans le développement du territoire »
Avril 2013	Contribution à la révision du Schéma de cohérence territoriale
Janvier 2013	Contribution intermédiaire sur le futur contrat de pays 2014-2020
Décembre 2012	Les Cahiers du Conseil de développement « Paroles de jeunes – regards d'adultes »
Juin 2012	Contribution : évaluation de la charte du pays de Saint-Brieuc
Juin 2011	Contribution à la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) : avis sur l'aménagement commercial
Mai 2011	Les Cahiers du Conseil de développement « Les évolutions des services à la population »
Mars 2011	Les Cahiers du Conseil de développement « Comment mesurer le développement durable ? »
Avril 2010	Les Cahiers du Conseil de développement « L'offre culturelle dans le pays de Saint-Brieuc »
Avril 2010	Contribution relative au diagnostic de Programme Local de l'Habitat –PLH- de Saint-Brieuc Agglomération

Disponibles à la demande et sur www.pays-de-saintbrieuc.org

Travaux des partenaires :

Travaux des agences d'urbanisme et de développement bretonnes, et notamment : L'armature urbaine bretonne, Les pays face à la crise

Rapport du CESER : Les dynamiques territoriales de Bretagne en questions

Conseil de développement



Contribution officielle à la lecture régionale des dynamiques territoriales en pays de Saint-Brieuc

Octobre 2013

Conseil de développement de l'agglomération briochine et du pays de Saint-Brieuc
Centre Héméra
8 rue des Champs de Pie - CS 40 532
22 045 SAINT-BRIEUC

